

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DNCMP /...7.8.../ F / 2019-2020 POUR DE LA FOURNITURE DU DETERMINE HIV 1/2 REACTIF DE LABORATOIRE**

*Date de Publication : 19/09/2019*  
*Date d'ouverture : 09/10/2019*

**1. OBJET DU MARCHÉ**

Le Présent marché consiste en la fourniture du Détermine HIV ½ et Bioline Hiv/Syphilis : réactif de laboratoire pour le dépistage du VIH/SIDA.

**2. FINANCEMENT**

Le présent marché est entièrement financé par le Budget Général de l'Etat, exercice 2019-2020 alloué au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, pour achat des médicaments ARV.

**3. LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE**

Le maître de l'ouvrage est le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida.

**4. LE TYPE D'APPEL D'OFFRE**

Le présent marché est d'Appel d'Offres Ouvert.

**5. ALLOTISSEMENT.**

Le présent marché comprend deux lots de :

- 1 360 kits complet de 100 pour le détermine HIV 1/2.
- 1500 kits complet de 25 pour le Bioline HIV/Syphilis DUO

Une garantie de soumission de **4 500 000 Fbu est obligatoire.**

**6. SPECIFICATIONS TECHNIQUES**

Les fournitures repris doivent répondre aux spécifications techniques mentionnées dans le cahier des clauses techniques.

**7. DELAIS DE VALIDITÉ DES OFFRES.**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de **90 jours** calendriers à compter de la date d'ouverture des offres.

**8. LIEU ET DÉLAI D'EXÉCUTION DU MARCHÉ**

Le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida souhaite que les produits soient livrés dans les magasins de la CAMEBU sis Quartier industriel l'hôpital), dans un délai de **Soixante (60) jours** compté à partir de la remise de la lettre de commande signée par toutes les parties.



## **9. PRESENTATION DES OFFRES**

Les documents constitutifs de l'offre seront présentés dans deux enveloppes distinctes. La première enveloppe contiendra l'offre technique et comprendra les éléments suivants :

:

- La Garantie bancaire de soumission ;
- L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée en original par l'OBR et en cours de validité ;
- Le Certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
- L'attestation de non redevabilité délivrée en original par l'INSS et en cours de validité ;
- L'acte d'engagement ;
- Avoir une adresse fixe et connue ;
- L'habilitation à signer les documents engageant l'entreprise ;
- Spécifications techniques.

**NB : La non présentation ou la non-conformité de l'un de ces éléments constitue un critère exclusif lors de l'analyse conformément à l'article 183 du code des marchés Publics.**

La deuxième enveloppe contiendra l'offre financière et renfermera les éléments ci-après

- Le bordereau des prix selon le modèle en annexe ;
- Les délais de livraison ;
- L'acte de soumission suivant le modèle en annexe.

Toutes les deux enveloppes seront glissées dans une troisième enveloppe portant clairement les mentions « **Offre pour la fourniture du Détermine HIV ½ et Bioline HIV/Syphilis réactifs de laboratoire n° DNCMP/.../F/2019 - 2020** ».

## **10. LANGUE ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.**

L'offre sera rédigée en français. Les enveloppes techniques et financières sous plis fermés seront cachetées par les soumissionnaires et seront établis en cinq exemplaires dont **l'original et quatre (4) copies** et seront placées dans une autre enveloppe qui n'est pas cachetée.

L'original doit porter la mention « **original** » et les copies « **copies** ». En cas de divergence entre l'original et les copies, seul l'original fera foi.

---



## **11. MODE D'EXPRESSION DES PRIX**

La monnaie du marché est le **Franc Burundais pour les soumissionnaires locaux** et le **dollar américain pour les soumissionnaires étrangers** et le montant total de l'offre sera exprimé en chiffres et en lettres.

En cas de discordance, le montant en lettre fera foi.

Les prix seront fermes, non révisables et non actualisables pendant toute la durée du marché.

## **10. ACHAT DAO**

Il pourra être obtenu moyennant paiement d'un montant de **cent mille francs burundais (50.000 Fbu)** non remboursable, sur présentation d'un bordereau de versement sur le compte n° 1101/ 001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi(BRB) au nom du Trésor Public.

## **12. DÉPÔT ET OUVERTURE DES OFFRES**

Les offres seront déposées au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, Direction Générale des Ressources, sise au à l'Avenue Pierre NGENDANDUMWE, B.P 1820 Bujumbura - Burundi Tél. (257) 22 22 91 95, (57) 22 27 63 04, le **29.1.20** **2019 au plus tard à 9h00**, heure locale.

L'ouverture des offres aura lieu le même jour dans la salle de réunions dudit ministère sise à l'Avenue Pierre NGENDANDUMWE (niveau central); à partir de **9h 30** en présence des soumissionnaires ou leurs représentants.

Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture.

## **13. L'ANALYSE DES OFFRES**

La commission des marchés chargée d'analyser les offres sera mise en place par la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida.

L'évaluation des offres financières se fera de la manière suivante: La commission des marchés vérifiera le résultat des opérations arithmétiques contenues dans les offres et rectifiera les erreurs matérielles ou de calcul.

En cas de doute, elle invitera le soumissionnaire à préciser son offre sans toutefois être autorisé à modifier ses prix unitaires. La responsabilité de l'Administration n'est pas engagée par l'existence d'erreurs qui n'auraient pas été découvertes.

## **13. ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Le marché sera attribué au soumissionnaire administrativement et techniquement Conforme et qui aura été le moins disant.

Pour le soumissionnaire non résidant fiscal, il supportera la taxe de 15 % exigée.

#### **14. DELAIS DE LIVRAISON**

Les délais de livraison sont de **soixante jours (60)** comptés à partir la réception de la lettre de commande. Toutefois le soumissionnaire pourra proposer les délais les plus courts.

#### **18. LA RECEPTION**

Une commission de réception des fournitures sera désignée par la Personne Responsable des Marchés et un procès-verbal de réception constatant la réception quantitative et qualitative des fournitures devra être rédigé. L'original du procès-verbal sera remis au fournisseur.

Les fournitures reconnues non conformes seront remplacées par le fournisseur et ce dans un délai ne dépassant pas un mois. La réception sera assisté par un observateur de la DNCMP.

#### **19. LES MODALITES DE PAIEMENT**

Le paiement se fera par crédit documentaire irrévocable et confirmé par la Banque de la République du Burundi auprès de la banque du fournisseur. Les documents exigés sont : la facture commerciale en 4 exemplaires dont un original et l'original du procès verbal de réception dument signé.

#### **20. REGLE MENT DES LITIGES.**

Tout litige du fait de l'exécution du présent marché sera tranché par les tribunaux de Bujumbura à défaut d'une entente à l'amiable conformément au Code révisé des Marchés Publics, et ses textes d'application.

#### **21. DISPOSITION FINALES**

Pour tout ce qui n'est pas prévu par le présent dossier d'appel d'offre, référence sera faite aux dispositions organiques des Marchés Publics et au Cahier Général des Charges.

#### **22. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Toute question ou demande de renseignement complémentaire concernant le présent Dossier d' Appel d'Offre peut être obtenue au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida. Tél. (257) 22 22 91 95, 22 27 63 04.

**Le Directeur Général des Ressources**

**Roger NDIKUMAGENGE**

